

საქართველოს ეროვნული სტანდარტი

სასტუმრო აირობი – სასტუმრო წნეხები – მოწყობილობების
კატეგორიები/კლასები

საქართველოს სტანდარტების, ტექნიკური რეგლამენტების
და მეტროლოგიის ეროვნული სააგენტო
თბილისი

საინფორმაციო მონაცემები

1 შემუშავებულია საქართველოს სტანდარტების, ტექნიკური რეგლამენტების და მეტროლოგიის ეროვნული სააგენტოს სტანდარტებისა და ტექნიკური რეგლამენტების დეპარტამენტის მიერ

2 დამტკიცებულია და შემოღებულია სამოქმედო საქართველოს სტანდარტების, ტექნიკური რეგლამენტების და მეტროლოგიის ეროვნული სააგენტოს 2009 წლის 1 ივლისის №29 “ს” განკარგულებით

3 მიღებულია გარეკანის მეთოდით სტანდარტიზაციის საერთაშორისო ორგანიზაციის სტანდარტი სსტ 36 437 : 2003+A1 : 2009 “საცდელი აირები – საცდელი წნევები – მოწყობილობების კატეგორიები/კლასები”

4 პირველად

5 რეგისტრირებულია საქართველოს სტანდარტების, ტექნიკური რეგლამენტების და მეტროლოგიის ეროვნული სააგენტოს რეესტრში: 2009 წლის 1 ივლისი №268-13-2770

წინამდებარე სტანდარტის სრული ან ნაწილობრივი აღწარმოება, გირაჟირება და გავრცელება საქართველოს სტანდარტების, ტექნიკური რეგლამენტების და მეტროლოგიის ეროვნული სააგენტოს ნებართვის გარეშე არ დაიშვება

Version Française

Gaz d'essais - Pressions d'essais - Catégories d'appareils

Prüfgase - Prüfdrücke - Gerätekategorien

Test gases - Test pressures - Appliance categories

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 décembre 2002 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 10 janvier 2009.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions	4
4 Gaz	7
4.1 Classification	7
4.2 Gaz d'essais	7
5 Pressions d'essais	10
6 Classification des appareils	12
6.1 Catégories d'appareils	12
6.1.1 Généralités	12
6.1.2 Catégorie I	12
6.1.3 Catégorie II	13
6.1.4 Catégorie III	14
6.2 Opérations admises pour le changement de gaz ou de pression, organes de préréglage et de régulation	14
7 Choix des gaz et des pressions d'essais	14
8 Marquage	15
Annexe A (normative) Conditions de réalisation des gaz d'essais	16
Annexe B (informative) Situations nationales	17
B.1 Généralités	17
B.2 Commercialisation dans les différents pays des catégories listées dans le corps de la norme	17
B.3 Pressions d'alimentation des appareils appartenant aux catégories données A₁ en B.1 et B.2 A₁	20
B.4 Catégories particulières commercialisées nationalement ou localement	22
B.5 Gaz et pressions d'essais correspondant aux catégories particulières listées en B.4	31
B.6 Conditions particulières	35
Annexe C (informative) Lignes directives pour l'extension à d'autres catégories	40
Annexe D (informative) Situations nationales des pays dont les organismes nationaux sont membres associés du CEN	41
D.1 A₁ Généralités	41
D.2 Catégories citées dans le corps de la norme et commercialisées dans les différents pays	41
D.3 Pressions d'alimentation des appareils	42
D.4 Catégories particulières commercialisées nationalement ou localement	42
D.5 Gaz et pressions d'essais correspondant aux catégories particulières listées en D.4	44
Bibliographie	45

Avant-propos

Le présent document (EN 437:2003+A1:2009) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 238 «Gaz d'essais, pressions d'essais», dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2009, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2009.

Le présent document remplace A_1 l'EN 437:2003 A_1 .

Le présent document inclut l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 2009-01-10.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par des repères A_1 A_1 .

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles de l'article 2.2 de la Directive «Appareils à gaz» (90/396/CEE).

L'annexe A est normative. Les annexes B, C et D sont informatives.

L'EN 437 a pour objectif de fournir à tous les Comités Techniques du CEN qui élaborent les normes d'appareils à gaz les définitions des gaz d'essais, pressions d'essais, catégories d'appareils à utiliser par ces Comités dans le cadre du domaine d'application défini à l'article 1.

Il est nécessaire de préciser que les distributeurs de gaz de 2^e famille qui utilisent des couples de pressions s'interdisent d'utiliser de façon courante, mais peuvent utiliser exceptionnellement et pour de courtes durées, les gaz d'indices de Wobbe les plus faibles sous la pression la plus faible, conditions dans lesquelles la sécurité des appareils doit être assurée.

La norme cherche à rendre compréhensible la situation présente concernant les gaz d'essais, les pressions d'essais et les catégories d'appareils.

Le souci de compréhension conduit à l'explicitation de nombreuses catégories et de situations ou conditions nationales. La complexité de la norme est susceptible de croître au fur et à mesure que de nouveaux pays adhèrent à l'Union.

La présente norme révisée intègre les deux amendements précédemment publiés et comporte de nouvelles catégories d'appareils ne trouvant pas essentiellement leur raisons dans de nouvelles ressources de gaz combustibles mais dans l'évolution technique des appareils.

A_1 La présente norme peut être considérée comme un document important sur les voies de l'harmonisation des gaz d'essai, des pressions d'essai et des catégories d'appareils et de la qualité de l'information sur l'utilisation du gaz en Europe.

La norme s'applique aussi à l'Albanie, la Croatie, la République de Macédoine et la Turquie, pays dont l'organisme national est membre associé du CEN (voir Annexe D).

L'Annexe B donne des situations nationales relatives aux gaz, aux pressions de gaz et aux catégories d'appareils qui s'appliquent nationalement ou localement. Les informations fournies sont incluses sous la responsabilité des organismes nationaux de normalisation. Les tableaux donnent les informations disponibles. A_1

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.